



CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO **E-E132314** VALABLE JUSQU'AU **07/07/2024**

ÉDITÉ LE 08/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Raison sociale : RENOV HABITAT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/07/1993

Z.A. LA PETITE GIRONDE
51510 SAINT GIBRIEN

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 03 26 66 56 77

Fax :

Siret : 391 792 876 00032

Portable :

Code NACE :

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés :

GLINEL CLAIRE GÉRANTE / HORT ANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 30872635S

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 111239421

Site Internet : <http://www.renovhabitat51.com/>

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

E-mail : renovhabitat51@orange.fr

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 235 936

Tranche de classification : CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	2	08/07/2022
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.